



l'oxygène
à la source

N°327-22

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – TARIFS 2023

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 28 Représentés : 6 Quorum : 11

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à onze heure, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 5 décembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Benjamin MARIAS, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Sylvain STIHLE, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE
Benjamin MARIAS à François ASTORG
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD
Adrien GUILMAIN à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – TARIFS 2023

Exposé de Patrick LECONTE,

Sur proposition de la Commission des Finances, sur la base de l'étude financière prospective du budget assainissement mise à jour, prenant en compte le nouveau schéma général d'assainissement et intégrant l'évolution forte de l'inflation, le Comité est invité à fixer pour l'année 2023 le tarif des redevances d'assainissement collectif et non collectif :

1/ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3 /	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT	Tarif 2023	
		HT	TTC à titre indicatif
3.1	ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
3.1.1	Redevance d'assainissement par m ³ d'eau potable	1,99	2,19

Ce tarif sera applicable à l'ensemble du périmètre de la compétence assainissement collectif du SILA.

2/ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Comité a, par délibération du 20 décembre 2004, fixé les modalités de création à compter du 1^{er} janvier 2005 de son service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et d'établissement de la redevance d'assainissement non collectif.

Pour l'année 2023, il est proposé, compte tenu des ressources nécessaires à l'équilibre du budget de l'assainissement, et des obligations en termes de contrôle, de maintenir les tarifs des redevances d'assainissement non collectif, comme suit:

3 /	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT	Tarif 2023	
		HT	TTC à titre indicatif
3.2	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
3.2.1	Contrôle de vérification ou de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles Forfait au contrôle / Le contrôle	205,00	225,50
3.2.2	Contrôle de vérification ou de bon fonctionnement et d'entretien des installations de plus de 20 EH Forfait au contrôle / Le contrôle	255,00	280,50
3.2.3	Contrôle de bonne exécution des installations neuves / Par installation	260,00	286,00

La gratuité du contrôle de bonne exécution des installations réhabilitées (hors réhabilitation suite au constat d'absence d'installation) est reconduite pour 2023.

Ces tarifs seront applicables à l'ensemble du périmètre de la compétence assainissement non collectif du SILA.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 21 novembre 2022.

Les membres du Comité sont invités à approuver les tarifs 2023 présentés concernant les redevances d'assainissement collectif et non collectif.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Ne prennent part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy)

Voix POUR : 26
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

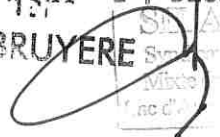
Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 20 DEC. 2022
Publié le 21 DEC. 2022

Exécutoire le 21 DEC. 2022
Le Président
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.